



REGLEMENT INTERIEUR

Ne seront acceptés que les adhérents ayant fourni un dossier d'inscription complet :

- ⊗ La fiche d'inscription
- ⊗ la demande de licence
- ⊗ un certificat médical *daté de moins de deux mois*
- ⊗ le règlement du montant de l'inscription
- ⊗ une photo d'identité récente pour toute nouvelle inscription

Dans le cas contraire, l'accès au cours sera interdit le mois suivant la date d'inscription à la section.

Les adhérents sont tenus de respecter les horaires des cours :

- ⊗ 9h30 les samedis pour les 6 ans
- ⊗ 17h30 les mercredis et vendredis pour les 7-9 ans
- ⊗ 18h30 les mercredis et vendredis pour les 10-13 ans
- ⊗ 19h15 les lundis et 19h30 les mercredis et vendredis pour les plus de 14 ans et adultes

Les enfants devront être accompagnés jusqu'à la salle et confiés à un responsable de la section KARATE de l'ASM (professeur ou membre du bureau).

Les adhérents devront obligatoirement se changer dans les locaux mis à leur disposition (ne pas venir déjà revêtu de la tenue) et porteront une paire de chaussures de remplacement pour accéder à la salle (claquettes, ...)

Les adhérents sont tenus de respecter les locaux mis à disposition, toute dégradation justifiera une exclusion de la section et d'éventuelles poursuites. De même l'exclusion de la section pourra être retenue pour toute attitude irrespectueuse envers les professeurs et les autres adhérents.

J'ai lu et j'approuve la **Charte de Bonne Conduite des Adhérents de l'Association Sportive Meudonnaise**

Consultable au dojo et en ligne sur ASMEUDONKARATE.FR